

DECISION DU PRESIDENT

N°2023 – 33

Conclusion d'un contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne avec la SAS AGORASTORE

Le Président de la Communauté d'Agglomération « Pornic Agglo Pays de Retz »,

- VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 5211-10 qui confère au Conseil Communautaire la possibilité de déléguer une partie de ses attributions au Président,
- VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Communautaire du 9 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Président et des Vice-présidents,
- VU la délibération n°2020-143 du 9 juillet 2020 donnant délégation de pouvoir du Conseil communautaire au Président,

CONSIDERANT que l'agglomération souhaite optimiser la cession des biens, biens relevant du domaine privé communautaire, dont les services n'ont plus l'utilité, soit en raison de leur vétusté, soit qu'ils ne sont plus nécessaires à une mission de service public,

CONSIDERANT que le système de vente par enchères électroniques est l'occasion de valoriser ces matériels et leur donner éventuellement un nouvel usage,

CONSIDERANT que la société AGORASTORE est une plateforme spécialisée pour le « e-commerce » des administrations et propose un outil de courtage aux enchères,

CONSIDERANT le coût de 400 euros HT à la mise en place de la plateforme pour une durée de contrat limitée à 4 années maximum,

DECIDE

ARTICLE 1 : D'approuver le contrat cadre de mandat et de fourniture de prestations de ventes aux enchères publiques en ligne avec la SAS AGORASTORE sise 20 rue Voltaire à MONTREUIL (93100) disposant d'un agrément de Société de Vente Volontaire (SVV).

D'approuver les tarifs applicables à tout bien ou lot faisant l'objet d'une mise en vente via AGORASTORE :

Les frais vendeur (pour l'agglomération)

	Prix HT
Frais vendeurs sur le prix final de vente	0 €
Frais de mise en place – accès à la plateforme (uniquement la 1 ^{ère} année) – formation initiale à distance	400 €

Les frais acheteurs

	Prix HT
Frais acheteurs sur le montant HT	15%
Frais de dossier acheteurs et unitaires pour la vente de véhicules	75 €
Frais de dossier acheteurs et unitaires pour la vente de matériels informatiques	30 €

ARTICLE 2 : La présente décision sera transmise à Madame la Comptable Publique.

ARTICLE 3 : La présente décision sera portée à la connaissance de Mesdames et Messieurs les Conseillers communautaires lors de la prochaine réunion du Conseil Communautaire.

ARTICLE 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'application de la présente décision qui prendra effet lorsque les formalités de publicité auront été réalisées.

Fait à Pornic, le 2 février 2023

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

Pièce jointe :
Projet contrat

AR Sous-Préfecture de Saint-Nazaire

044-200067346-20230202-5-AU

Acte mis en ligne le 17-02-2023

Acte certifié exécutoire à Pornic

Réception par le Sous-Préfet : 02-02-2023

Publication le : 02-02-2023

**Le Président,
Jean-Michel BRARD**

